



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet décrit ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 12 mai 2009 à 19 h, le projet de règlement suivant :

- Projet de Règlement 01-275-46 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) dont l'objet principal est de soumettre à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale une armoire de protection et de sectionnement, un transformateur sur socle et un piédestal de câblodistribution et de téléphonie lorsque en cour avant (n° dossier : 1091462009);

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 9 juin 2009 à 18 h 30 à la maison de la culture Maisonneuve située au 4200, rue Ontario, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la Charte de la Ville de Montréal.

Au cours de cette assemblée, le règlement ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués. Le conseil d'arrondissement entendra également les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement 01-275-46 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 19^E JOUR DE MAI 2009.

**M^e Julie Doyon
Secrétaire d'arrondissement**